



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan ambition bio

Question écrite n° 7626

Texte de la question

M. Luc Carvounas interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le plan Ambition bio. Depuis 1998 les plans quinquennaux pour le bio se sont succédés montrant que les gouvernements successifs ont saisi l'importance du développement de l'agriculture bio. Le 21 décembre 2017 le Premier ministre a clôturé les états généraux de l'alimentation avec des annonces ambitieuses pour l'agriculture bio. Ainsi, un nouveau programme devrait porter à 15 % la surface agricole française cultivée en bio en 2022, contre 6 % aujourd'hui. Cet objectif, déjà évoqué lors du grenelle de l'environnement en 2007 répondrait à la demande exponentielle des consommateurs de plus en plus sensibles à la provenance et à la qualité des produits consommés. Outre la surface agricole et la formation des agriculteurs se pose aussi la question du « juste prix » pour que les consommateurs comme les producteurs puissent s'y retrouver. Il lui demande de lui détailler les mesures envisagées du plan Ambition bio.

Texte de la réponse

Les États généraux de l'alimentation (EGA) se sont déroulés de juillet à décembre 2017. La feuille de route des EGA a repris comme un de ses objectifs l'élaboration d'un nouveau programme ambition bio pour être en capacité d'atteindre d'ici 2022, 15 % de surface agricole utile cultivée en bio mais également 20 % de produits biologiques dans la restauration collective publique. Elle a également repris l'engagement des filières de production de favoriser la montée en gamme des productions en affichant et mettant en place dans des plans de filière des engagements en matière de développement de la production biologique. Les plans de filière réalisés à l'issue des EGA, qui intègrent des objectifs en terme de développement de l'agriculture biologique, ont été rendus publics et sont disponibles sur le site internet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Pour accompagner ces objectifs, le nouveau programme Ambition bio 2022 a été présenté le 25 juin 2018, lors du grand conseil d'orientation (GCO) de l'agriculture biologique. Le GCO rassemble les professionnels de l'agriculture biologique, des représentants des ministères, des régions, des agences de l'eau, des établissements de recherche, des organisations non gouvernementales et associations de consommateurs, des interprofessions et des organismes de financement, soit près de 120 organismes. Le programme Ambition bio 2022 est doté de 1,1 milliard d'euros et s'articule en sept axes majeurs, il sera décliné dans les semaines qui viennent en plan d'actions opérationnelles. Les objectifs des États généraux de l'alimentation en matière de production biologique ont été inscrits dans la loi agriculture et alimentation adoptée le 2 octobre 2018.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7626

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3402

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9275